



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

### 1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit **ADERCEL**

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **GRAISSE LUBRIFIANTE**

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY**



TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - [www.graisse-belleville.fr](http://www.graisse-belleville.fr) - mail : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr)

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr) et/ou <http://www.graisse-belleville.fr>

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

**+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44**

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément à la directive 1999/45 EC et au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase R

Aucun(e)

Phrase S

Aucun(e)

Contient Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées). Peut déclencher une réaction allergique.

Phrase

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément à la directive 1999/45 EC et au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes

Directive 1999/45/CE

Mention d'avertissement

AUCUNE

Mentions de danger spécifiques de l'UE

#### 2.3 - Autres dangers

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Ne pas rejeter dans l'environnement.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 - MÉLANGES

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

NOM CHIMIQUE	N° CE	N° CAS	% MASSIQUE	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,Obis(isobutyl et pentyl), sels de zinc	270-608-0	68457-79-4	<1.8	Xi;R38-41 N;R51-53	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119493628-22



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	931-384-6	<0.7	Xn;R22 Xi;R41 R43 N;R51-53	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119493620-38
---	-----------	------	-------------------------------------	--	------------------

### COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

**Texte intégral des phrases R : voir section 16**

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1 - Description des premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Contact avec les yeux Non classé.

Contact avec la peau Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.

L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 - Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

### Précautions individuelles

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

### Pour les secouristes

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Collecter le produit déversé avec des moyens mécaniques appropriés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 - Référence à d'autres sections

#### Autres informations

Voir Section 8 & 13

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Méthodes de gestion des risques

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 - Paramètres de contrôle

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup>, sur 15 minutes; brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup>, sur 8 heures

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)			12.5 mg/kg/8h (dermal) 8.56 mg/m3/8h (inhalation) (ECHA CHEM)	
Produits de réaction de l'acide bis(2- méthylpentan-2- yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)			6.25 mg/kg/24h (dermal) 2.2 mg/m3/24h (inhalation) 0.25 mg/kg/24h (oral) (ECHA CHEM)	

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	0.0012 mg/l (freshwater) 0.12 µg/L (marine water) (ECHA CHEM)	3.13 mg/kg (freshwater) 0.313 mg/kg (marine water) (ECHA CHEM)	2.54 mg/kg soil dw (ECHA CHEM)		24.33 mg/L (ECHA CHEM)	10 mg/kg food (ECHA CHEM)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

## 8.2 - Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle., Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

### Équipement de protection individuelle

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés., Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

### Protection des yeux/du visage

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de sécurité avec protections latérales

### Protection corporelle

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.

### Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

## Remarques générales en matière d'hygiène

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Semi-solide
Aspect	lisee
Couleur	noir
Seuil olfactif	caractéristique
Propriétés explosives	
Propriétés comburantes	

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
pH		non applicable
Point de Goutte	>250°C	ISO 2176
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	>200°C	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau	



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

Solubilité dans d'autres solvants  
Température d'auto-inflammabilité  
Masse volumique

>250°C  
900 kg/m<sup>3</sup>

Soluble dans un grand nombre de solvants

### 9.2 - Autres informations

Température de décomposition  
Viscosité cinématique  
Viscosité dynamique  
Densité

Aucune information disponible  
Aucune information disponible  
Aucune information disponible  
Aucune information disponible

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 - Réactivité

### 10.2 - Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4 - Conditions à éviter

La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

### 10.5 - Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Sensibilisation	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Cancérogénicité	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité pour la reproduction	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition unique	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition répétée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Danger par aspiration	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

*Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH*

DL50 par voie orale

DL50, voie cutanée

NOM CHIMIQUE	DL 50 PAR VOIE ORALE	DL 50 PAR VOIE CUTANÉE	CL50 (concentration létale)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc		> 3160 mg/kg (Rabbit)	
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	LD50 = 2000 mg/kg bw (rat -OECD TG 401) (ECHA CHEM)		

### Informations sur le produit

#### Inhalation

Non classé.

Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

#### Contact oculaire

#### Contact avec la peau

Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.

L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

### Ingestion

Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nom chimique	Union Européenne

### Autres Informations

Non classé sensibilisant. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut déclencher une réaction allergique.

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 - Toxicité

#### Écotoxicité

Non classé.

#### Toxicité aigue pour le milieu aquatique (Informations sur le produit)

Absence de données expérimentales.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,Obis( isobutyl et pentyl), sels de zinc 68457-79-4	EC50 (96h) 1.0 - 5.0 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata	EC50 (48h) 4.0 - 6.0 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) 25-50 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) > 100 mg/L Pimephales promelas (semi-static)	
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	EL50 (96h) > 15 mg (Selenastrum capricornutum - OECD 201) (ECHA CHEM)	EL50 (48h) ca. 91.4 mg/L (Daphnia magna - OECD 202) (ECHA CHEM)	LL50 (96h) ca. 24 mg/L (Oncorhynchus mykiss - OECD TG 203) (ECHA CHEM)	

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	EC50 (96h) 6.4 mg/L (Selenastrum capricornutum/Pseudokirchneriella subcapitata - OECD TG 201) (ECHA CHEM)	EL50 (21d) 0.91 mg/L (Daphnia magna - OECD TG 211) (ECHA CHEM)		EC50 (3h) ca. 2433 mg/L (Activated Sludge, domestic - OECD TG 209) (ECHA CHEM)

#### Effet sur les organismes terrestres



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2  
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

Pas d'information disponible.

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

Nom chimique	log Pow
Produits de réaction de l'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)	< 0.30 to >7.10 (OECD TG 117) (ECHA CHEM)

### 12.4 - Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

#### Mobilité

Il y a peu de pertes par Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6 - Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination

#### Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

### 14.1 - Numéro ONU

non réglementé

### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

non réglementé

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

### 14.4 - Groupe d'emballage

non réglementé

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

sans objet

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ADERCEL



**GRAISSE AU MOS2**  
**TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/11/2019

Date de Révision

02/10/2019

Remplace la version

18/12/2018

aucune information disponible

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles

France

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).  
Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).  
Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36 . Maladies ayant un caractère professionnel (Annexe à l'article D461-1 du code de la sécurité sociale) : 601.

Classe de danger pour le milieu  
Union européenne

#### Inventaires internationaux

TSCA  
EINECS/ELINCS  
DSL/NDL  
PICCS  
ENCS  
IECSC  
AICS (Australie)  
KECL  
NZIoC

Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
Inventaire australien des substances chimiques  
Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R41 - Risque de lésions oculaires graves  
R38 - Irritant pour la peau  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Date de révision

02/10/2019

#### Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du 18/12/2018

\*\*\* Indique la section remise à jour

Légende Section 8

+ Produit sensibilisant \* Désignation de la peau

\*\* Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

**Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**